

permanents, dû en particulier au veto de l'Union soviétique, fit avorter les efforts du Conseil.

Le discours que prononça en 1947 M. Louis Saint-Laurent, président de la délégation du Canada, devant la deuxième Assemblée générale, montre bien la déception qu'avait causée l'inaptitude du Conseil de sécurité à remplir sa tâche :

« Il existe dans mon pays un sentiment croissant, et ce sentiment existe également ailleurs, que les Nations Unies, par suite des méthodes du Conseil de sécurité, ne sont pas à la hauteur de leur tâche essentielle qui est de favoriser la confiance internationale et d'assurer la sécurité nationale. Le Conseil économique et social fonctionne avec assez de succès. Les institutions spécialisées font du bon travail, mais le Conseil de sécurité, ayant pour base ce que l'on appelle l'unanimité de ses membres permanents, a fait peu pour renforcer les espoirs de ceux qui voyaient en lui la pierre angulaire de la structure de la paix. Au contraire, il a fait beaucoup pour augmenter les craintes de ceux qui estimaient qu'avec le veto, le Conseil de sécurité ne pourrait agir d'une manière efficace dans une atmosphère internationale de crainte et de soupçon, où l'orgueil est souvent autorisé à prendre le pas sur la paix, et la puissance sur la raison. »

De ce même discours est extrait le passage pessimiste qui suit, où le Canada avertit les États membres qu'il n'acceptera pas de voir le Conseil de sécurité réduit à l'impuissance et envisage la formation, aux termes de l'article 51 de la Charte, d'organisations régionales de défense du genre de l'OTAN :

« Les Nations à la recherche de la paix et de la coopération ne peuvent pas accepter et n'accepteront pas indéfiniment un Conseil sans changement, un Conseil qui a été créé pour leur sécurité et qui, de l'avis de beaucoup, se fige dans la futilité et est divisé par des dissensions. Si elles y sont obli-